

Rapport de la commission chargée de l'étude du Préavis No 13

du 11 avril 2006

Concernant la fixation du taux d'activité et des indemnités diverses de la municipalité pour la législature 2006-2011

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La commission s'est réunie le mardi 2 Mai 2006 à l'hôtel de ville. Elle était composée de Madame et Messieurs les conseillers Joëlle Monnin, François Chassot, Jean-Jacques Herzog, Laurent Gabella, Roger Randin, Jean-Hugues Schüle ainsi que du soussigné désigné rapporteur.

La commission a entendu avec intérêt Monsieur le Syndic Rémy Jaquier et Messieurs les Municipaux Marc-André Burkhard et Charles Forestier. Elle les remercie pour leurs renseignements. Monsieur Jean Mermod, secrétaire Municipal n'était pas présent.

Pour rappel, lors de la législature précédente, votre conseil avait accepté, en Juillet 2001 d'augmenter la rémunération des Municipaux à 40% du salaire du Syndic. Elle avait cependant refusé le 50% qui vous est demandé aujourd'hui.

Monsieur le Syndic, qui n'est pas concerné par l'augmentation demandée par ce Préavis, a insisté sur la charge de travail des municipaux, notamment, les représentations auprès des sociétés locales mais aussi les nombreuses assemblées intercommunales et les diverses délégations et commissions extra parlementaires (liste remise aux Conseillers). Il nous a assuré la nécessité d'associer ses collègues pour prendre des décisions toujours plus difficiles. Plus de dossiers et des dossiers toujours plus complexes avec des dicastères qui se sont décloisonnés ont amené la Municipalité au complet à se réunir une fois par mois avec tous les chefs de service. Des tâches supplémentaires ont passé du canton aux communes. Le fait que certains domaines ont passés au canton ne diminue pas pour autant le travail des Municipaux qui doivent se retrouver avec leurs collègues d'autres communes pour des séances de travail dans le cadre d'Associations de communes ou en rapport avec la régionalisation.

Pour répondre au fait que certains Municipaux ont moins de travail que d'autres, Monsieur le Syndic nous a annoncé vouloir rééquilibrer les différents dicastères. Il nous a assuré la nécessité de pouvoir compter sur des personnes motivées et aptes à s'engager pour la commune. Des Municipaux qui dirigent véritablement leurs services. Afin d'avoir des personnes motivées, la reconnaissance financière se doit d'être en rapport avec la charge de travail.

La charge supplémentaire pour la commune sera annuellement de Fr. 115'000.- + les charges sociales. Avec ces nouveaux tarifs, les Conseillers Municipaux seront donc engagés à 50%, le Syndic restant à 100%.

A la question posée de savoir si s'était bien à ce Conseil, en fin de législature, de prendre cette décision, il a été répondu que c'était dans la tradition de notre commune de procéder ainsi.

En conclusion:

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs les Conseillers, c'est par 5 pour et 2 abstentions que votre commission vous recommande, d'accepter l'article 1 et par 6 pour et une abstention que votre commission vous recommande d'accepter l'article 2 du Préavis No 13 tel que présenté par la Municipalité.

Le rapporteur: Claude-Alain Romailer

Yverdon-les-Bains, le 18 Mai 2006